



## **PUBLIC**

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 29 juin 2021 à 9 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Madame la conseillère Nathalie Lemieux est absente.

Sont également présents, messieurs et mesdames Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière ainsi que Yvan Moreau, Magdalena Dudek, Benoit Delage, Catherine Marchand, Mathieu Bélanger, Caroline Magar, Laurence Coulombe, Catherine Leclerc, Marc Phaneuf, Catherine Bellemare, François Léveillé, Isabelle Sabourin, Melvin Jomphe et Laurence Gillot.

**CP20210629-P1**

### **PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS VACANTS**

Présentation par messieurs Yvan Moreau et Benoit Delage, directeur général du (Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais) CREDDO ainsi que mesdames Laurence Coulombe et Caroline Magar.

Les objectifs de la présentation sont de :

- Présenter la démarche entourant l'élaboration du plan directeur d'aménagement des terrains cédés à la Ville à la suite des inondations de 2017 et de 2019.
- Faire adopter le plan directeur d'aménagement (PDA).

On explique le mandat donné au CREDDO soit de présenter un plan directeur d'aménagement détaillant l'ensemble des étapes, des données et des informations afférentes servant à harmoniser le réaménagement des secteurs des districts de Pointe-Gatineau et du Lac-Beauchamp.

On montre la localisation des communautés sur des cartes. Par la suite, les enjeux sociaux et environnementaux sont énumérés.

Les lignes directrices, le processus de réalisation et les livrables du PDA sont énoncés, de même que les conditions de succès.

### **RECOMMANDATIONS :**

#### **CP-CSG-2021-01**

Accepter le dépôt du plan directeur d'aménagement des terrains vacants des districts de Pointe-Gatineau et du Lac-Beauchamp.

#### **CP-CSG-2021-02**

Mandater le Centre de services de Gatineau à mettre sur pied un comité interservices composé du Service des infrastructures, du Service de l'urbanisme et du développement durable et du Service des loisirs, sports et développement des communautés.

#### **CP-CSG-2021-03**

Mandater le Centre de services de Gatineau à élaborer un plan d'action, en collaboration avec le comité interservices.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Madame la conseillère Myriam Nadeau fait quelques commentaires. Elle indique notamment qu'il est important de mettre en place des actions pour éviter la dévitalisation de ce secteur. Il s'agit d'un geste réparateur dont on pourra s'inspirer pour l'ensemble de la Ville. Une analyse d'impact sur la santé a été faite et les communautés ont été impliquées dans le processus. Elle souhaite que l'on ajoute un élément à la deuxième recommandation, soit que le Service des travaux publics fasse partie du comité interservices.

Monsieur le conseiller Mike Duggan indique que le plan satisfait les attentes et on demande si le montant du financement a été remis au CREDDO. On confirme que c'est le cas. Il faudrait revoir notre méthodologie pour ne pas oublier nos besoins résidentiels. Il faut ramener des citoyens dans ces secteurs. Il donne des exemples.

Madame Marchand explique le régime provisoire imposé par le gouvernement provincial. Dans les zones 0-20 ans, il n'est pas possible de bâtir et il n'est pas possible de reconstruire sur les terrains où il y a eu une démolition. Dans les zones 20-100 ans, il est possible de construire à des conditions particulières, mais il n'est pas possible de reconstruire sur les terrains où il y a eu une démolition.

Monsieur le conseiller Marc Carrière indique que sur l'une des rues de son secteur, il existe une vingtaine de terrains qui ont été affectés par les inondations. Son secteur a été grandement touché par les inondations. Il ne comprend pas pourquoi certains secteurs, comme le sien, ne sont pas inclus dans le plan. On lui répond que le mandat a été donné pour les secteurs de Pointe-Gatineau et du lac Beauchamp. Par contre, la boîte à outils pourrait être utilisée par les autres secteurs et le plan directeur tiendra compte de l'ensemble des terrains vacants sur tout le territoire de la Ville.

Madame la conseillère Audrey Bureau souhaite qu'on donne des détails sur le montage financier. Elle demande si des citoyens se sont manifestés pour acquérir des terrains. Pour le montage financier, 1,4 million de dollars ont été affectés à ce projet en 2020. Le montage financier se fera en fonction du plan d'action qui sera déterminé par le comité. Pour les demandes d'acquisition des citoyens, il y a eu des rencontres citoyennes pour obtenir leurs commentaires. Certains ont émis le souhait d'acquérir un terrain adjacent à leur résidence, mais les règles actuelles ne nous permettent pas de le vendre parce que ces terrains doivent servir à des fins publiques.

Plusieurs élus remercient les présentateurs, les équipes qui ont travaillé sur ce projet et saluent la démarche qui a été effectuée.

Une résolution en vue de l'approbation de ce plan directeur sera ajoutée à l'ordre du jour du conseil municipal du 6 juillet 2021.

**Le comité plénier est suspendu à 10 h 05.**

**Reprise du comité plénier à 10 h 12.**

**Benoit Delage, Laurence Coulombe et Caroline Magar quittent la rencontre.**

**Sonia Blouin, Josée Bellemare et Éric Boily se joignent à la rencontre.**

CP20210629-P2

**MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROGRAMMES DE SOUTIEN ÉVÉNEMENTIEL ET AUX FONDS D'ANIMATION ET DE REVITALISATION 2022**

Monsieur le conseiller Mike Duggan fait un mot d'introduction à titre de président de la Table de concertation des événements.

Présentation par madame Josée Bellemare, Mathieu Bélanger et Sonia Blouin.

On indique que l'objectif de la présentation est de faire adopter les modifications proposées pour assurer la mise en œuvre du soutien 2022 des programmes de soutien événementiels et des fonds d'animation et de revitalisation.

On présente :

- La démarche de mise à jour, les objectifs visés et les résultats escomptés.
- Les principales suggestions de modifications pour le soutien 2022.
- Les prochaines étapes de la démarche.

### **RECOMMANDATIONS :**

#### **Recommandation – Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine**

##### **CP-CACLP-2021-05 (5 mai 2021)**

La Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine recommande au conseil municipal la mise à jour des programmes de soutien suivants :

- Programme de soutien aux grands événements;
- Fonds de soutien à l'animation du centre-ville;
- Fonds de soutien à l'animation et à la revitalisation;
- Programme de soutien aux événements sportifs.

#### **Recommandation – Table de concertation des événements**

##### **TCÉ-2021-02 (7 mai 2021)**

Que la Table de concertation sur les événements recommande au conseil municipal la mise à jour des programmes de soutien suivants :

- Programme de soutien aux grands événements;
- Fonds de soutien à l'animation du centre-ville;
- Fonds de soutien à l'animation et à la revitalisation;
- Programme de soutien aux événements sportifs.

##### **CP-ACL-2021-28**

Adopter les modifications pour le soutien 2022 aux programmes suivants :

- Fonds de soutien à l'animation du centre-ville;
- Fonds de soutien à l'animation et à la revitalisation;
- Programme de soutien aux grands événements;
- Programme de soutien aux événements sportifs (moins de 50 000\$).

##### **CP-ACL-2021-29**

Mandater le Service des arts, de la culture et des lettres ainsi que le Service de l'urbanisme et du développement durable pour effectuer la mise à jour des guides des programmes visés par la démarche en vue des demandes de soutien pour 2022.

#### **Une période de questions et de commentaires a lieu**

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette indique que ces fonds sont importants. Par contre, une culture de partenariat à développer avec nos partenaires sur le territoire. Elle croit que le délai de dépôt des demandes n'est pas adéquat. Elle aimerait qu'on lui rappelle la date de dépôt exigée. On lui répond que c'est le 1<sup>er</sup> octobre. Elle croit que c'est trop tôt. Elle reviendra peut-être avec un amendement.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette demande si les espaces éphémères pourraient être financés par le fonds de soutien à l'animation du centre-ville et le fonds de soutien à l'animation et à la revitalisation. Pour le fonds de soutien à l'animation du centre-ville, il y a une limite de contrat par organisme à deux. Les acteurs sont peu nombreux et on ne devrait pas les limiter.

Madame la conseillère Audrey Bureau indique qu'un organisme d'Aylmer lui a mentionné qu'un changement de culture était souhaité en lien avec le fonds de soutien à l'animation et à la revitalisation. On souhaite que la reddition de compte soit simplifiée, que l'on accélère la conclusion des protocoles d'entente et que la limite de contrat par organisme soit abolie. Ce qui est présenté ne répond pas à ce qui est demandé par le milieu. Elle indique ensuite qu'il y a deux ans, nous avons reçu une demande de la part d'organismes (Auto show, Noël dans le Vieux Aylmer et Merveille de sable) de faire l'analyse du soutien financier que l'on donne aux grands événements sur le territoire. Elle aimerait qu'on lui explique l'analyse qui a été réalisée et les résultats de cette analyse.

Monsieur Boily confirme que cette analyse a été faite et il explique la proposition faite à la Table de concertation en lien avec le financement des événements.

Madame la conseillère Audrey Bureau souhaite avec avoir une discussion éventuellement afin de comprendre comment le tout s'appliquera pour les organismes qui ont fait la demande d'analyse. Monsieur Boily fera le suivi avec cette dernière.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette n'est pas à l'aise avec la limite de demande de financement. Elle souhaite proposer une résolution supplémentaire. Elle travaillera un libellé qu'elle soumettra au conseil municipal du 6 juillet prochain. Elle aimerait également avoir le suivi qui sera fait à madame Bureau. Monsieur Champagne demande que la communication soit envoyée à l'ensemble des élus.

Monsieur Bard propose à madame Marquis-Bissonnette que l'on discute avec monsieur Gacem et madame Bellemare pour aller chercher ses préoccupations. Nous pourrions nous arrimer pour lancer le tout au mois d'octobre.

Madame la conseillère Audrey Bureau est au fait de ce dossier et elle pourrait participer à ces discussions.

Monsieur le conseiller Mike Duggan indique que la Table a consulté les organismes nommés par madame Bureau à plusieurs reprises.

Madame Bellemare croit à la culture du partenariat et elle aspire à la réaliser.

Madame la conseillère Louise Boudrias suggère que s'il y a des rencontres de discussions la Table de concertation y soit impliquée.

Les recommandations seront présentées au conseil municipal du 6 juillet 2021.

**Josée Bellemare, Sonia Blouin et Éric Boily quittent la rencontre.**

**Le comité plénier est suspendu à 11 h.**

**Reprise du comité plénier à 11 h 05.**

CP20210629-P3

### **NOUVELLE PLACE DES PIONNIERS - OPTIONS D'AMÉNAGEMENTS**

Présentation par monsieur Marc Phaneuf.

Ce dernier explique que lors de la rencontre de démarrage du projet avec la firme d'architectes **IN SITU + DMA en collaboration avec CIVILITI et EXP**, ces derniers nous ont proposé deux options pour des aménagements supplémentaires au projet proposé.

#### **Option A – Amélioration du domaine public**

- Élargissement de trottoirs périphériques en pavés de béton, motif à trois tonalités sur fondation granulaire;
- Bordure de granite (soutenant les élargissements des trottoirs);
- Plantation d'arbres de rues à grand déploiement;
- Mélange indigène d'herbacées et de couvre-sol (pour les fosses);
- Coût des travaux : 424 600 \$.

**Option B – Amélioration de la toiture**

- Agrandissement de l'appentis (80 m<sup>2</sup>) pour espace d'entreposage horticulture, rangement, hall ascenseur, escalier d'issue et ascenseur (1);
- Dalles de béton sur plots;
- Mélange indigène de couvre-sol;
- Mobilier urbain en béton préfabriqué avec assises de bois;
- Bacs de plantation pour jardin nourricier;
- Coût des travaux : 670 920 \$ (+ honoraires professionnels)
- Sans l'option B, il ne sera pas possible d'aménager le toit en terrasse. Par contre, ce dernier sera un toit vert.

**RECOMMANDATIONS :**

Lors de la rencontre de travail tenue le mercredi 23 juin 2021 avec le comité exécutif, celui-ci n'a pas fait de recommandation pour l'option A. L'option B a été recommandée à quatre votes en faveur et une abstention :

- Considérant que certains des aménagements de l'option A pourraient être réalisés par la ville ultérieurement;
- Considérant que le concept actuel inclut un toit vert;
- Considérant les conditions du marché de la construction (rareté de la main-d'œuvre, disponibilité et coût des matériaux de construction) l'administration recommande de :

**CP-2021-DG-11**

Refuser l'ajout des options A et B au projet de la nouvelle Place des Pionniers.

**Une période de questions et de commentaires a lieu**

Monsieur le conseiller Mike Duggan est heureux de ce qui est proposé. Il aimerait que l'on trouve d'autres sources de revenus.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier demande que l'on fasse la distinction entre ce que la Ville demandait initialement pour le projet et ce qui a été proposé par la firme. L'option A est une bonification de l'emprise municipale qui n'était pas prévue au départ et pour l'option B, on a répondu à la demande qu'il y est un toit vert. On a ajouté une terrasse qui n'allait pas en contradiction avec le toit vert.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin veut le montant total du projet à ce jour. Il est de 49,5 millions et nous sommes encore à l'intérieur de ce budget avec les options proposées.

Madame la conseillère Audrey Bureau croit que nous devons aller avec l'option B. Nous pourrions utiliser la terrasse pour diverses activités et cet investissement pourrait créer un lieu touristique important. Il s'agit d'une opportunité majeure.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon croit que cet espace pourrait être utilisé par les utilisateurs de la bibliothèque. Il préfère l'option B.

Monsieur le maire croit que la recommandation devrait être clarifiée. Il préfère l'option B. Dans un édifice signature, nous aurions un espace vert très intéressant.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier confirme que la recommandation de l'option B sera soumise au vote au conseil municipal du 6 juillet 2021.

**Fin du comité plénier public à 11 h 25.**